

DISTRICT DE L'ARIÈGE DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 2 Avril 2019

Procès-Verbal n°6 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

Saison 2018/2019

Président : LEPLAY Gérald

Présents : ACHAARAOUI Mohamed

COURTHIEU Patrick FONTAINE Jérémy GONZALEZ Gérard JEANJEAN Didier MIQUEL Raymond

PEREIRA DA SILVA Jean-Michel

Excusés: GONZALEZ Manuel

LAFFITTE Bernard ROUCH Alain TOURECHE Karim

Absent non excusé: MICHEAU André

<u>Invité</u>: LLEWELLYN Anthony (Président délégué de la C.R.A.)

La séance est ouverte à 18 h 45.

Ordres du jour :

- Courriers
- > Informations du président
- ➤ Point Pôle Formation
- > Point Tutorat / Observations
- Questions diverses
- ➤ Intervention de M. LLEWELLYN concernant les modalités de mise en place de la C.R.A.

L'ensemble de la C.D.A. souhaite la bienvenue à M. LLEWELLYN Anthony au sein de la réunion.

⇒ Courriers

- Courrier de M. ESCAFFRE concernant une demande de renseignements pour les candidatures Ligue : pris note, réponse sera faite à l'intéressé.
- Courriers concernant des rapports sur les rencontres mentionnées entre parenthèses :

M. DELBREIL (E.S. SAINT JEAN DU FALGA / E.N. MAZÈRES)

MM. MASSAT, PASSEMAR et SERPAULT (J.A. PAMIERS / F.C. SAINT GIRONS)

M. KERROUX (F.C. MIREPOIX / U.S. MONTAUT)

M. PARLOUER (J.A. PAMIERS / U.S. MONTAUT et E.N. MAZÈRES / F.C. MIREPOIX)

M. PEREIRA DA SILVA Georges (TARASCON S.C. / F.C. SAINT GIRONS II et A.S. RIEUX DE PELLEPORT / J.A. PAMIERS)

M. MASSAT (F.C. LE VERNET II / F.C. PAYS D'OLMES II)

M. POUILLY (F.C. LAROQUE II / F.C. SAINT GIRONS II)

M. BAROU (A.S. RIEUX DE PELLEPORT II / F.C. LAROQUE et A.S. RIEUX DE PELLEPORT / J.A. PAMIERS)

Pris note.

⇒ Informations du président

- ✓ Une circulaire sera diffusée aux différentes C.D.A. par la C.R.A.
- ✓ M. BAROU est sanctionné de 3 mois de non-désignation à partir du 25/03 suite à des propos blessants tenus envers le corps arbitral lors d'une rencontre (MM. GONZALEZ Gérard et MIQUEL n'ont pas participé à la délibération).
- ✓ Une proposition de modification du Règlement Intérieur de la C.D.A. sera proposé au Comité Directeur :
 - Arbitre-joueur sur une Poule unique : Il sera proposé qu'un arbitre-joueur évoluant au même niveau en tant que joueur et arbitre ne pourra plus arbitrer de rencontres dans la même division que celle dans laquelle il évolue en tant que joueur si la poule de compétition est unique
 - Il sera proposé une modification du test physique et du contrôle de connaissances continue. Cela afin de s'adapter aux autres district et à la Ligue de Football d'Occitanie
- ✓ Cas de M. ESCAFFRE : celui-ci souhaiterait devenir Jeune Arbitre de Ligue : Un tour de table est effectué concernant la décision à prendre : sa candidature est rejetée (5 voix contre, 2 voix pour). Cette position de la CDA pourra être revue à partir de septembre, notamment en fonction du dossier disciplinaire de M ESCAFFRE.
- ✓ Concernant les demandes de récusation d'arbitres faites par les clubs, le Comité Directeur a réaffirmé son interdiction quant à ce sujet (Voir PV du CD).

⇒ Point Pôle Formation

Difficultés de mise en place du stage de remise à niveau pour des raisons logistiques (Sites de Mazères et Auzat indisponibles.

⇒ Point Tutorat (M. PEREIRA DA SILVA Jean-Michel)

Seuls 2 des stagiaires présentés en seconde session ont commencé à officier.

⇒ Point Observations (M. JEANJEAN)

Il reste une dizaine d'observations à effectuer pour tenir à jour le planning.

⇒ Questions diverses

M. MIQUEL souhaiterait savoir s'il était possible de faire appel des décisions prises en C.L.D. : M. LEPLAY lui répond qu'il informera l'arbitre concerné de la sanction lorsqu'il aura le retour de la part de la C.L.D.

⇒ Intervention de M. LLEWELLYN Anthony

M. LLEWELLYN présente en détail les nouveautés mises en place par la C.R.A. :

- ✓ Les secteurs « OUEST » et « EST » sont désormais unifiés.
- ✓ Beaucoup d'arbitres se retrouvent à moins de 15 rencontres dirigées au centre, et ce toutes catégories confondues.
- ✓ 1 cadre est prévu lorsqu'il existe des problèmes avec les observateurs.
- ✓ La communication sur les réseaux sociaux, notamment chez les jeunes arbitres, sera surveillée étroitement.
- ✓ Concernant les candidatures pour la saison 2019-2020, voici les modalités d'accès :

JEUNE ARBITRE DE LIGUE (J.A.L.)

Avoir entre 15 et 20 ans au 1^{er} Janvier 2019

Pas de limitation de candidatures

Date limite d'envoi: 15 Juin 2019

Modalités de contrôles : l'arbitre sera observé plusieurs fois dans la saison

ARBITRE DE LIGUE SENIORS (RÉGIONAL 3)

Avoir plus de 18 ans et moins de 40 ans au 1er Janvier 2019

2 candidats à présenter au maximum, sur avis favorable de la C.D.A. et proposition de classement si plusieurs arbitres présentés (N°1 Arbitre X, N°2 arbitre Y....) pour le cas où la ligue aurait à statuer en fonction de l'évolution des effectifs.

Date limite d'envoi : 15 Juin 2019

Modalités de contrôle : le candidat sera observé lors de son 1^{er} match. Celui-ci pourra, si un fort potentiel est détecté chez lui, prétendre à être promu en Régional 2 au cours de la saison. À ce titre, il ne pourra pas être rétrogradé la saison suivante.

- ✓ Le règlement intérieur de la C.R.A. est en cours d'élaboration.
- ✓ Concernant les tests physiques, une graduation sera mise en place pour les Arbitres « Non-Promotionnels ».
- ✓ Concernant les désignations d'Assistants sur les rencontres de Régional 3, une réflexion est à l'étude.
- ✓ Concernant le protocole de communication, les C.D.A. sont encouragées à communiquer uniquement via l'adresse mail « C.R.A. Administratif », les salarié.e.s de la Ligue se chargeant par la suite de transmettre le mail aux Pôles concernés.

La séance est levée à 22 h 20.

Le président de la C.D.A.

Gérald LEPLAY

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE